



THONES et SAINT JEAN DE SIXT

Acceptent les déchets des particuliers et professionnels

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h et 13h30 18h	fermé

Déchets acceptés : DEEE¹, encombrants, gravats, incinérables, mobilier, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries², huiles², pneus², DDS, textiles, radios. *Acceptent les cadavres d'animaux < 40Kg aux horaires d'ouverture.*

Acceptent les professionnels pour les déchets suivants uniquement et sous conditions :

- DEEE, ferraille, gros cartons, incinérables, encombrants, bois, DDS³, textiles, mobilier, placo.*

MANIGOD

Accepte uniquement les déchets des particuliers

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
fermé	fermé	13h30-17h30	fermé	fermé	8h-12h et 13h30-17h30	fermé

Déchets acceptés : encombrants, gravats, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles, batteries², huiles², pneus², DEEE¹, textiles, DDS³, placo.*

SERRAVAL

Accepte uniquement les déchets des particuliers

lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
14h30-17h30	fermé	fermé	fermé	fermé	9h-12h	fermé

Déchets acceptés : encombrants, ferraille, textiles, DEEE, cartons.*

DINGY SAINT CLAIR

Accepte les déchets des particuliers et des professionnels

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
fermé	fermé	13h30-17h30	fermé	fermé	8h-12h et 13h30-17h30	fermé

Déchets acceptés : DEEE¹, encombrants, gravats, incinérables, mobilier, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries², huiles², pneus², textiles, DDS³.*

Accepte les professionnels pour les déchets suivants uniquement et sous conditions :

- DEEE¹, ferraille, gros cartons, incinérables, encombrants, bois, textiles, mobilier, DDS³.*

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, fours, télévisions, téléphones, tubes néons et ampoules, etc.)

² Huiles moteur, pneumatiques et batteries : interdit aux professionnels, particuliers acceptés (maxi 4 pneus).

³ DDS : Déchets Diffus Spécifiques (peinture, solvant, radiologie...).

Elagage : section inférieure à 10 cm.

*CONDITIONS D'ACCES

*	Accès gratuit	Accès payant	Déchets interdits pour tous
PARTICULIERS	DEE, ferraille, gros cartons, mobilier, textile, DDS <u>sans limite</u>	Pour l'ensemble des autres déchets, au-delà de 2m ³ /j <u>1 ticket par m³ ou ½ m³</u>	- amiante ou tout matériau en contenant - déchets contaminés de la profession médicale - médicaments - souches d'arbres - cuve à fuel - déchets présentant un risque pour les personnes : bouteilles de gaz, armes, explosifs, extincteurs...
PROFESSIONNELS	- DEEE, - ferraille, - gros cartons, - mobilier - textile - incinérables : <u>limité à 2m³/j</u>	- encombrants et bois : <u>19 €HT/m³ limité à 2m³/j</u> -DDS : <u>19 € HT/10L sans limite</u>	<u>Pour les professionnels : déchets verts, gravats, pneus (voitures / tracteurs), huiles moteur</u>



Accès interdit :

- aux véhicules dont PTAC > 3.5 T

- remorques dont PTAC > 750 kg